



# Thelloise

R  
O  
B

# RAPPORT

D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2  
0  
2  
3

## Estimation du résultat 2022 du budget principal :

Les résultats estimés de l'exercice 2022 sont de :

- + 4 485 529 euros en section de fonctionnement
- + 917 686 euros en section d'investissement et + 122 615 euros en prenant en compte les restes à réaliser.

<b>BUDGET PRINCIPAL- EXERCICE 2022</b>				
<b>resultat en date du 20/01/2023</b>				
SECTIONS	PREVISIONS	REALISATIONS	RESTES A REALISER	REAL + RAR
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	5 893 132,56	2 863 079,93	1 103 150,44	3 966 230,37
RECETTES	5 893 132,56	3 780 766,70	308 079,08	4 088 845,78
<b>RESULTATS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>917 686,77</b>	<b>-795 071,36</b>	<b>122 615,41</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	24 853 738,54	22 375 319,97		22 375 319,97
RECETTES	24 853 738,54	26 860 849,58		26 860 849,58
<i>En attente P503</i>				
<b>RESULTATS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 485 529,61</b>	<b>0,00</b>	<b>4 485 529,61</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>5 403 216,38</b>	<b>-795 071,36</b>	<b>4 608 145,02</b>

Le résultat positif de la section de fonctionnement permet de générer de l'autofinancement et il est prévu d'affecter la somme de 2,5M € en section d'investissement.

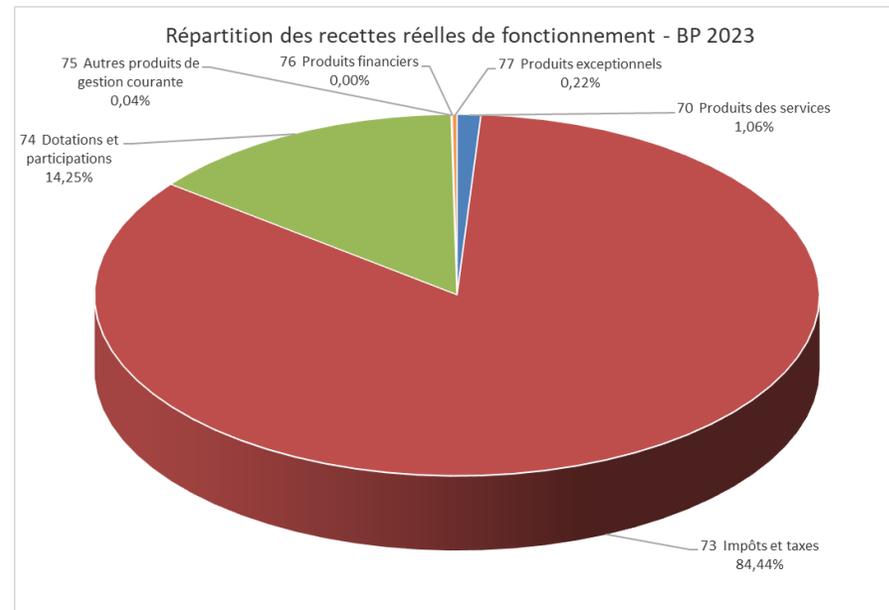
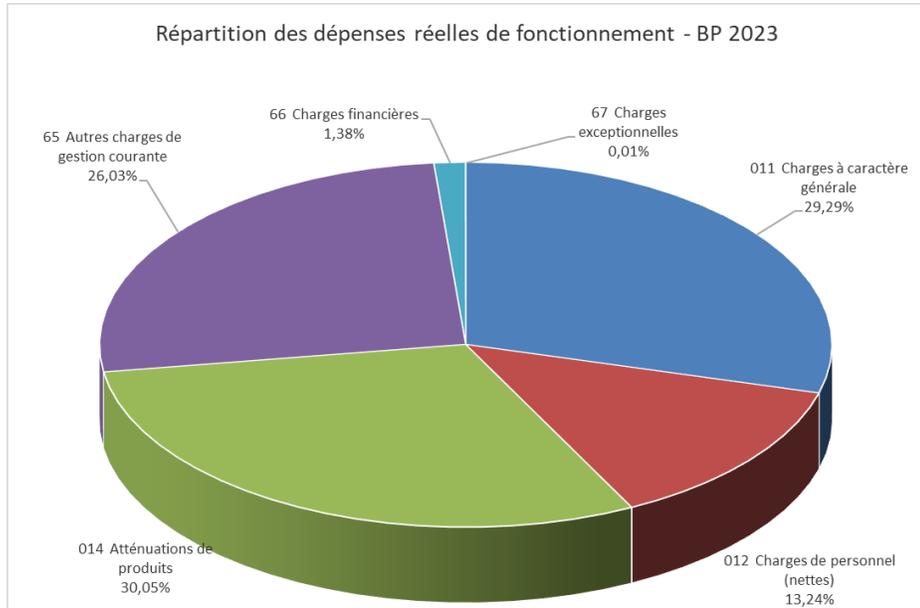
# Projet de budget 2023

## TABLEAU RECAPITULATIF DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

<b>DEPENSES</b>			
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
<b>Opérations réelles</b>	23 218 297	7 765 352	30 983 649
<b>Ecritures d'ordre</b>	2 200 000	282 000	2 482 000
<b>Total</b>	25 418 297	8 047 352	33 465 649
<b>RECETTES</b>			
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
<b>Opérations réelles</b>	25 136 297	5 847 352	30 983 649
<b>Ecritures d'ordre</b>	282 000	2 200 000	2 482 000
<b>Total</b>	25 418 297	8 047 352	33 465 649



# Projections budgétaires 2023 – section de fonctionnement



# Projections budgétaires 2023 – section d'investissement par chapitre

PROJET BUDGET 2023- RECAPITULATIF INVESTISSEMENT							
DEPENSES	RAR 2022	Propositions BP 2023	TOTAL BUDGET 2023	RECETTES	RAR 2022	Propositions BP 2023	TOTAL BUDGET 2023
<i>Chap 20 - Immobilisations incorporelles</i>	47 501,98	199 880,00	247 381,98	<i>Chap 001 - Résultat d'investissement reporté</i>	0,00	917 686,77	917 686,77
<i>Chap 204 - Subventions d'équipements versés</i>	629 965,66	790 000,00	1 419 965,66	<i>Chap 021 - Virement du fonctionnement</i>	0,00	700 000,00	700 000,00
<i>Chap 21 - Immobilisations corporelles</i>	209 770,51	2 057 860,00	2 266 780,51	<i>Chap 10 - Dotations et fonds divers</i>	0,00	2 700 000,00	2 700 000,00
<i>Chap 23 - Immobilisations en cours</i>	215 912,29	2 515 312,00	2 731 224,29	<i>Chap 13 - Subventions d'investissement</i>	308 079,08	36 033,00	344 112,08
<i>Chap 16 - Emprunts et dettes assimilés</i>	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	<i>Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées</i>	0,00	1 745 553,59	1 745 553,59
<i>Chap 040 - Opérations d'ordre entre sections</i>	0,00	282 000,00	282 000,00	<i>Chap 040 - Opérations d'ordre entre sections</i>	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
<i>Chap 001 - Résultat d'investissement reporté</i>	0,00	0,00	0,00	<i>Chap 024 - Produits des cessions d'immobilisations</i>	0,00	0,00	0,00
<i>Chap 020 - Dépenses imprévues</i>	0,00	0,00	0,00	<i>Chap 041 - Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00
<i>Chap 041 - Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	<i>Chap 204 - Immobilisations incorporelles</i>	0,00	140 000,00	140 000,00
<i>Chap 10 - Dotations et fonds divers</i>	0,00	0,00	0,00				
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 103 150,44</b>	<b>6 945 052,00</b>	<b>8 047 352,44</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>308 079,08</b>	<b>7 739 273,36</b>	<b>8 047 352,44</b>

# Projections budgétaires 2023 par compétence et service

REPARTITION DU BUDGET PAR COMPETENCES ET SERVICES																	
FONCTIONNEMENT																	
	Dev Eco	Déchets	Aménagement territorial	Mobilités/Voirie	Petite Enfance	Urbanisme / SIG	Aquathelle	AGV	Assainissement	Patrimoine	Secrétariat général/Direction générale	Services généraux					TOTAL
												RH (dont non ventilé : Assurance, CNAS, Participation mutuelle, Tickets resto etc...)	NTIC	Communication	Commande Publique	Finances	
Dépenses du service	129 000	4 009 970	89 600	102 050	163 640					103 810	87 780	269 280	125 400	84 800	96 060	2 963 703	8 225 093
Dépenses de personnel	198 342	149 095	105 199	54 034	627 999	330 478			224 029	325 080	404 812	292 159	45 900	86 664	54 798	137 657	3 036 196
Dépenses dans les autres services dont :	318 357	22 453	7 300	950	43 832	28 107	715 200	141 140	113 680	55 139	0	0	0	0	0	0	1 446 158
Patrimoine	137 780	6 100	0	0	26 750	0	0	37 000	1 300								208 930
NTIC	4 750	2 370		730	10 970	26 595		1 140	1 600	6 580							54 735
Secrétariat Général	8 700	5 400	7 300	150	5 580	0			3 350	60							30 520
RH	690	539	0	70	552	1 512			300	5 507							9 170
Commande Publique	0	0	0	0	0		715 200	105 000	107 130	14 000							939 330
Communication	5 790	8 044	0	0	0	0			0	1 100							14 934
Mobilités/Voirie	131 713									7 442							139 155
Finances	28 934									20 450							49 384
Contributions	224 240	3 420 000			61 000					2 000					80 000	8 923 610	12 710 850
TOTAL Fonctionnement	869 939	7 601 518	202 099	157 034	896 471	358 585	715 200	141 140	337 709	485 979	492 592	561 439	171 300	171 464	230 858	12 024 970	25 418 297
INVESTISSEMENT (Propositions nouvelles)																	
	Dev Eco	Déchets	Aménagement territorial	Mobilités/Voirie	Petite Enfance	SIG	Aquathelle	AGV	Assainissement	Patrimoine	SG	RH	NTIC (dont SMOOTH)	Communication	Commande Publique	Finances	TOTAL
Dépenses du service	110 000	545 000		1 524 972						1 777 560			280 000			1 842 000	6 079 532
Dépenses dans les autres services dont :	682 900	36 435	4 365	200	17 350	200	55 000	34 000	1 400	7 950	960	2 660	18 500	2 700	0	900	865 520
Patrimoine	152 350	35 000			1 950			34 000	900		260	2 110					226 170
NTIC	550	1 435	4 365	200	15 400	200			900	950	700	550	18 500	2 700		900	47 350
Secrétariat Général																	0
RH																	0
Commande Publique							52 000										52 000
Communication																	0
Mobilités/Voirie	530 000						3 000			7 000							540 000
Finances																	0
TOTAL Investissement	792 900	581 435	4 365	1 525 172	17 350	200	55 000	34 000	1 400	1 785 510	960	2 660	298 500	2 700	0	1 842 900	6 945 052
TOTAL FONCT + INVT	1 662 839	8 182 953	206 464	1 682 206	913 821	358 785	770 200	175 140	339 109	2 271 489	493 552	564 099	469 800	174 164	230 858	13 867 870	32 363 349

# Ressources Humaines

## Effectifs au 31/12/2022

Le nombre d'agents au 31 décembre 2022 de 54 :

- 41 agents Titulaires
- 2 agents stagiaires
- 11 contractuels (dont 2 non permanents)

## Recrutements 2023

Les embauches prévues en 2023 concerneront uniquement le service Patrimoine (1 poste d'agent technique pour la partie espaces verts) ainsi que le Secrétariat Général et la Petite Enfance qui se partageront un adjoint administratif (renfort temporaire).

Le nombre d'agents sera ainsi porté à 56 agents.

## Gros dossiers 2023

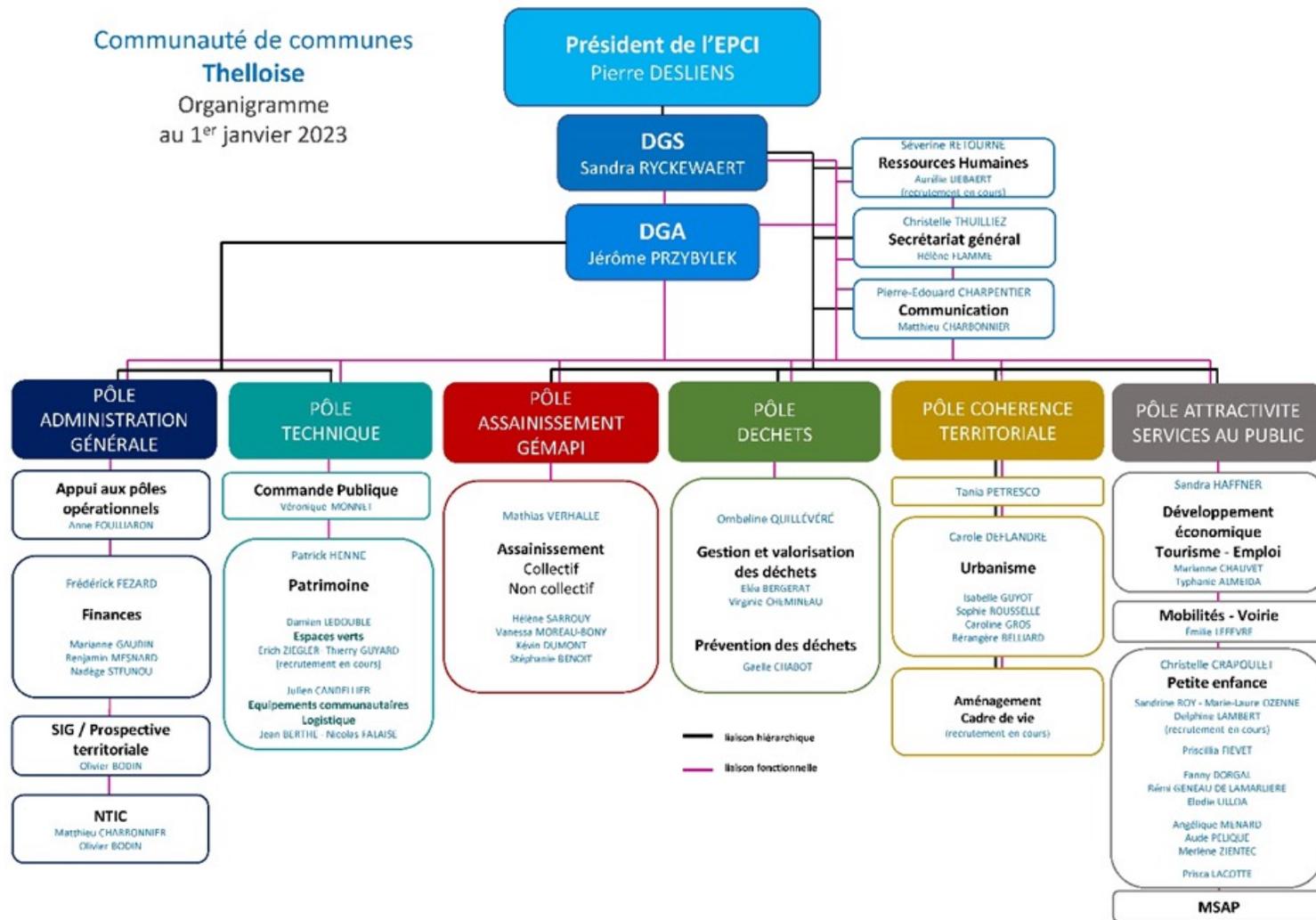
- La mise en place de formations « UNION » avec l'ensemble des communes du territoire (1 par trimestre)
- L'accentuation des formations INTRA
- La mise à jour du document unique
- L'élaboration d'un guide de l'agent et d'outils de communication dédiés au personnel communautaire
- L'ajustement de la méthode de cotation du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) liée au Compte Rendu d'Entretien Professionnel).

## Evolution du chapitre 012

3 036 196 € contre 2 835 000 € en 2022. Il intègrera une augmentation de 3% auxquels s'ajoutent les frais liés à la masse salariale (traitements, primes, charges, cotisations) qui comprennent le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), c'est-à-dire l'évolution des agents (avancement d'échelon, de grade et promotion interne).



# Ressources Humaines - organigramme



# Le développement économique, l'emploi et le tourisme

Service composé de 3 agents

## Objectifs 2023

- Poursuite du développement de nos relations avec les entreprises,
- Mise en place d'une cellule de premier accueil pour les porteurs de projet d'entreprise, l'avancée des dossiers de création et d'extension de ZAE (Chambly, Neuilly-en-Thelle, Sainte Geneviève, Noailles)
- Prise en main de la compétence tourisme.

## Budget de fonctionnement dédié en 2023

335 740 € contre 318 080 € en 2022.

Cette hausse s'explique principalement par l'inscription de crédits d'étude (AMO en matière de création et d'extension extension de zones d'activité, étude d'opportunité relative à la création d'un tiers lieu sur le territoire, soutien à l'élaboration d'une stratégie touristique et étude d'opportunité relative à l'implantation d'une structure hôtelière)

Le service intégrera également des recettes de fonctionnement à hauteur de 39 538 € (subventions obtenues dans le cadre des deux appels à projet sur l'inclusion numérique des entreprises et de promotion touristique (Destination France).

## Budget d'investissement du service 2023

80 000 € pour la compétence Tourisme : Aménagement et panneautage pour sécuriser la pratique du canoé Kayak sur le Thérain, aux abords du Moulin de Saint Félix (30 000 € non engagés en 2022) et soutien aux projets d'investissement de divers sites touristiques dont le site du Moulin de Saint Félix.



# Le développement économique, l'emploi et le tourisme

## Budget 2023 consacré aux conventions CCI, CMA et PFIL et Missions Locales

Au vu des résultats liés aux conventions de partenariat avec la CCI et la CMA et à l'adhésion aux 2 PFIL, il est proposé de reconduire, voire de renforcer ces partenariats en 2023.

De même, 106 200 € seront dédiés au partenariat avec les trois missions locales qui couvrent la Thelloise.

Partenaires	2022	2023
Chambres consulaires (CCI et CMA)	26 040 €	31 040 € du fait du renforcement du partenariat en matière de création d'entreprise
Initiative Oise Sud	8 929 €	9500 € (0,65 €/habitant)
Initiative Oise Ouest	29 146 €	30 000 € (0,60 €/habitant)
Mission locale Sud-Ouest de l'Oise	28 121 €	29 000 €
Mission locale Vallée de l'Oise	69 009 €	70 000 € (1,70 €/habitant)
Mission locale du Clermontois et de la Vallée du Thérain	6214 € (1,50 €/habitant)	7200 (1,70 €/habitant)

### Soutien aux clubs de sports

45 000 € seront inscrits au BP 2023 en vue de soutenir les clubs suivants : FC Chambly, Badminton Chambly et Handball Neuilly-en-Thelle.



# Le développement économique, l'emploi et le tourisme

## La relation entreprises et l'accompagnement

70 entreprises ont été visitées en 2022 dont 28 avec les chambres consulaires.

55 entreprises ont fait l'objet d'un accompagnement dans le cadre de recherches de terrains ou locaux (mises en relation avec des commercialisateurs, visites de sites...)

Appel à Manifestation d'Intérêt relatif à l'inclusion numérique des TPE et PME.

Total financement du projet : 42 131 euros

Subvention Banque des territoires : 19 658 euros

Part CCT : 14 673 euros (dont 12 873 euros correspondant à 25% du salaire de la chargée de mission)

## La promotion économique du territoire

Réalisation fin 2022 d'une plaquette et d'une vidéo sur la promotion du territoire et l'offre de service de la CC Thelloise

## L'organisation d'événements

Six gros évènements ont ponctué l'année 2022.

- Trois soirées « les Rendez-vous de l'entreprise »
- Une soirée de mise en valeur des créateurs d'entreprise et signature de conventions avec le réseau
- Une soirée de remise de « Chartes » avec la CMA
- Un Atelier « Transmission » avec la Chambre de commerce (5 participants)



# Le développement économique, l'emploi et le tourisme

## L'aménagement et la commercialisation des ZAE

### Budgets ZAE Neuilly-en-Thelle

#### ZAE La Croix de Guerre :

Principales dépenses 2023 : provisions travaux complémentaires ou de reprise si nécessaire : 30 000 € HT et frais d'acte et/ou de contentieux : 8 000 €

Recettes 2022 : Ventes des terrains : 233 189 € HT – Subvention DETR : 57 708,55 €.

La ZAE de la Croix de Guerre composée de 4 lots est entièrement commercialisée et donne actuellement lieu à la construction de bâtiments par les nouveaux propriétaires.

#### Zone Y (dépenses 2023):

Principales dépenses : études : 60 000 € HT + démarrage potentiel de travaux : 60 000 € HT

#### Budget ZAE Noailles

Principales dépenses 2023 : 147 000 € (55 000 € HT d'études, 25 000 € HT de travaux d'aménagement, 25 000 € HT de travaux de remblaiement de la parcelle ZC 224 : 25 000 € HT, 15 000 € HT de frais d'acte et de contentieux

Recettes estimées 2023 : 1 000 000 € HT



# Les mobilités – le TAD et le fonctionnement des lignes régulières (budget annexe)

Les crédits inscrits en 2023 seront en dépenses et en recettes de 1,2 millions dont :

Dépense principale – contrat CFTM = 1 150 000,00 €

Recettes

Versement mobilité = 1 100 000 €

Recettes PTB = 50 000 €

Dès janvier 2023, les deux lignes régulières disposeront chacune d'une numérotation spécifique :

L1 : Ligne interurbaine Ercuis-Persan

L2 : Ligne urbaine Chambly

Le conducteur disposera également d'une tablette et recevra rapidement les informations, notamment les annulations de trajet.

Le client pourra ainsi annuler son trajet jusqu'à 1 heure avant sa course (et non plus 2 heures avant) sans qu'une pénalité de 4,40 € lui soit appliquée.



# Les mobilités – le budget principal

## La création de voies douces

Trois projets devraient faire l'objet d'avancées significatives en 2023. Des crédits sont inscrits pour un montant de 1 million d'euros.

- Ercuis- Neuilly : La CCT et la commune s'apprêtent à valider le tracé définitif. La consultation d'entreprises et l'assistance lors des opérations de réception pour la réalisation de la liaison douce. Les travaux devraient avoir lieu au dernier semestre 2023. Le projet est inscrit au BP 2023 pour un montant de 312 000 €.

Des dossiers de subvention ont été déposés auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

- Puiseux - Bornel : Les travaux auront lieu cet été pour une livraison en septembre 2023. La CCT financera le cheminement hors agglomération et en agglomération de Puiseux et répercutera ce dernier coût à la commune. Le montant du projet pour la partie Thelloise est inscrit pour un montant de 350 000 € TTC
- Sainte Geneviève – Laboissière en Thelle = La mission de maîtrise d'œuvre a démarré en janvier 2023 (MOE) pour une réalisation de la voie douce début 2024. Ce projet d'un montant prévisionnel total de 700 000 € (321 000 € pour la partie hors aggro de la Thelloise et 222 222 € pour la partie en aggro sur la commune de Sainte Geneviève) est inscrit pour un montant de 372 000 € au BP 2023.

Des dossiers de subvention ont été déposés auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.



# Les mobilités – le budget principal

## Les voiries d'intérêt communautaire

En 2023, des travaux d'investissement sont budgétés comme suit :

ECF Neuilly à Puiseux : 130 245,79 € TTC

Mortefontaine RD125 : 96 000 € TTC

Travaux aux arrêts du PTP et installation de totems pour la ligne urbaine de Chambly : 42 000 € TTC

Un budget de 101 000 € est également inscrit en fonctionnement dont 80 000 € de travaux d'entretien et 21 000 € de travaux de signalisation horizontale.

## Les voiries des ZAE

En fonctionnement : 131 713 € seront inscrits dont :

- SIGNALÉTIQUE (mise aux normes des panneaux directionnels et marquages au sol – suite étude menée en 2021) : 56 171 € TTC
- Divers travaux sur les ZAE : 59 000 €
- ZA NOVILLERS / SAINTE GENEVIEVE – CURAGE DES NOUES : 16 000 € TTC

En investissement : 530 000 € dont :

- LES POINTES DE CHAMBLY : 223 300 € (voiries, bordures et trottoirs) dans la ZAE et pour desservir les équipements sportifs.
- CHAMBLY – RUE FRANCOIS TRUFFAUT – VOIRIE – TROTTOIR - PMR : 122 000 € TTC
- CHAMBLY - R. COMPERNIC - CREATION DE STATIONNEMENTS ET REFECTION ENTREE : 44 500 € TTC
- BERTHECOURT - REPROFILAGE ET GRAVE BITUME : 72 500 € TTC
- MORTEFONTAINE EN THELLE - AIRE DE RETOURNEMENT : 53 500 € TTC
- SAINTE GENEVIEVE - LA PETITE CAMPAGNE - PUIT D'INFILTRATION : 14 200 € TTC



# La Cohérence Territoriale

Le budget de fonctionnement du Pôle Cohérence Territoriale sera de 89 600 €. Il comportera les crédits d'adhésion à différents organismes (ADIL, CAUE, Fédération des SCoT, SAFER...) et les crédits d'étude (reliquats) relatifs aux différents outils de planification de la CC Thelloise.

L'élaboration des différents documents de planification de la CCT, à savoir le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Programme Local de l'Habitat (PLH), la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) relative au logement social et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) se sont poursuivis en 2022. Le PCAET et le PLH devraient être arrêtés en 2023 et le SCoT approuvé fin 2023.

En 2023, la CC Thelloise lancera une étude pour élaborer son futur Plan Intercommunal de Sauvegarde (50 000 €)

S'agissant des Terrains Familiaux Locatifs et de l'obligation légale d'en créer 5, la CC Thelloise a identifié deux terrains qui pourraient faire l'objet d'une régularisation à travers une procédure de mise en compatibilité du PLU de la commune concernée (étude de 30 000 € à lancer).



# La Petite Enfance

Le budget de fonctionnement du service est estimé pour 2023 à 220 00 €, soit une augmentation de 11,6% par rapport à 2022 qui s'explique par l'imputation des crédits relatifs à la mise en œuvre d'un projet d'éveil culturel du jeune enfant sur toutes les structures du territoire et la location de locaux dédiés à Puiseux-le-Hauberger.

Les recettes du service sont composées des contributions des familles qui utilisent les deux HGI mais également des subventions de la CAF et comporte également pour 2023 des recettes notifiées de la CAF et de la DRAC (projet culturel) pour un total de 142 000 €.

Pour rappel, le service Petite Enfance est composé de deux Haltes Garderies Itinérantes (HGI) et d'un Relais Petite Enfance (RPE).

Le service gère également

- la participation de la CCT aux frais de transport des centres de loisirs des communes pendant les vacances scolaires (90 000 €)
- le fonds de concours aux communes dotées de structures Petite Enfance hors CCT qui accueillent des enfants hors commune mais du territoire intercommunal (communes de Chambly, d'Ully-Saint-Georges et de Précly-sur-Oise) pour un montant annuel de 61 000 € en 2023 (voir le paragraphe relatif aux aides aux communes)



# La Petite Enfance

## Les Haltes Garderies Itinérantes

### Pour rappel

#### HGI 1 – ABBECOURT/NEUILLY EN THELLE ou PUISEUX LE HAUBERGER (pendant les vacances scolaires)

Lieu d'accueil	Jours et horaires d'ouverture	Salle	Capacité et places d'accueil
ABBECOURT	Lundi et mardi : 8h00 à 18h00	Maison du village Rue de Hodenc l'Evêque	12 places : 10 accueils réguliers 2 accueils occasionnels 1 accueil d'urgence
NEUILLY EN THELLE	Jeudi et vendredi : 8h00 à 18h00	Pôle Animation Jeunesse 5 rue Driard	12 places : 10 accueils réguliers 2 accueils occasionnels 1 accueil d'urgence

#### HGI 2 – PUISEUX LE HAUBERGER/SAINTE GENEVIEVE

Lieu d'accueil	Jours et horaires d'ouverture	Salle	Capacité et places d'accueil
PUISEUX LE HAUBERGER	Lundi et mardi : 8h00 à 18h00	3 bis rue de l'équipée	12 places : 10 accueils réguliers 2 accueils occasionnels 1 accueil d'urgence
SAINTE GENEVIEVE	Mercredi : 8h00 à 18h00	Centre Yves Montand 42, rue de l'avenir	12 places : 10 accueils réguliers 2 accueils occasionnels

En 2023, le budget des deux structures intégrera des crédits destinés à la location immobilière des locaux dédiés de Puisseux le Hauberger, au renouvellement de jeux, jouets et petits matériels, au recours à des intervenants extérieurs pour la mise en place de certains ateliers et à l'alimentation (collations de enfants). Des crédits sont également prévus pour le reversement des charges supplétives aux 3 communes proposant des locaux (4000 €).



# La Petite Enfance

## Le Relais Petite Enfance (RPE)

Les permanences administratives du RPE ont lieu sur les communes suivantes :

Chambly	Lundi après-midi 13h30 à 16h30
Noailles (avril)	Lundi après-midi 14h00 à 16h30
Neuilly en Thelle	Mardi après-midi 13h00 à 17h00
Neuilly en Thelle jusqu'au 31 août	Mercredi matin 8h00 à 12h00
Puiseux le Haubergeur au 1 <sup>er</sup> septembre	Mercredi matin de 8h00 à 12h00
Chambly	Vendredi matin de 8h30 à 12h00

Les permanences physiques ont lieu essentiellement sur les communes de Neuilly en Thelle et Chambly, les permanences téléphoniques à la CCT :

Lieux de permanences physiques et téléphoniques	Nombre de permanences physiques 2022	Nombre de permanences téléphoniques 2022
CHAMBLY	39	
NEUILLY EN THELLE	46	160
SAINTE GENEVIEVE	3	
PUISEUX LE HAUBERGER	7	



En 2022

41 communes du territoire pour un nombre d'assistantes maternelles de 390.

- Activités collectives à destination des professionnelles et des enfants (activités itinérantes sur 12 communes): 76 ont été organisées en 2022 et ont bénéficié à 386 assistantes maternelles et 734 enfants.
- Le RPE anime également des temps d'échanges et de professionnalisation des assistantes maternelles : 13 séances organisées en 2022 pour 72 participants.

En 2023, le budget du RPE intégrera des crédits destinés à la location immobilière des locaux de Puiseux le Haubergeur, au renouvellement de jeux, jouets et petits matériels et au recours à des intervenants extérieurs pour la mise en place de certains ateliers.

# La Petite Enfance

## Le projet d'éveil artistique du Jeune Enfant

**Année 2022:** Travail relatif à la mise en place d'un projet expérimental d'éveil du jeune enfant décliné sur les 12 structures petite enfance publiques et privées du territoire.

La DRAC et la CAF interviennent en co-financement à hauteur de 12 000€ pour la DRAC (versée en une seule fois en 2022) et de 10 075€ pour la CAF (versée par acompte de 70% de la somme en 2022 et le solde en 2023).

La CCT prendra à sa charge le delta, à savoir 11 075 € dont 6 450 € seront reversés à Chambly (coordination du projet par la responsable des affaires culturelles de la commune).

**Année 2023:** Phase de résidence de 8 semaines, du 8 mars au 14 avril. Une phase de restitution de 4 jours aura lieu au mois de mai 2023 avec une journée consacrée à une présentation au public le samedi 10 juin 2023.



# La prévention et la gestion des déchets

## Vision globale du budget 2023

Le budget 2023 du Pôle Prévention et gestion des déchets est estimé en dépenses à :

- Fonctionnement : 7 429 370 €
- Investissement : 545 000 €

Des recettes à hauteur de 4 114 500 € sont prévues. Elles se composent :

- De la TEOM : 3 850 000 € sont estimés en fonction du montant de 2022 et de l'augmentation des bases foncières.
- De la Redevance Spéciale : 150 000 € sont estimés en fonction du montant 2022 (autour de 95 000 €) et des nouveaux assujettis pour l'année 2023, sachant que le travail de terrain amorcé en 2022 se poursuivra en 2023 afin qu'un grand nombre des professionnels soient assujettis en 2024.
- Des produits de services :
  - Reventes de bacs : 50 000 € prévus avec l'achat et la revente de bacs OM et déchets végétaux et la revente de bacs usagés
  - Revente des composteurs : 14 000 €
  - Revente du verre : 50 000 € : A noter une stabilité du coût de revente du verre constaté entre la fin de 2021 et l'année 2022.



# La prévention et la gestion des déchets : collecte et traitement

## La collecte des déchets

Le marché de collecte a connu une hausse en 2022 du fait notamment du coût de certains indices de révision, notamment du carburant.

Les deux premiers mois de l'année sur le précédent marché et les 10 mois sur le nouveau marché avec une révision mensuelle ont amené à un montant de 3 484 397 €. Par conséquent, le coût estimé pour 2023 de la collecte tient compte de ces évolutions et prévoit même, de manière prudentielle, une nouvelle inflation de 11% par rapport au coût de 2022. 3 900 000 € seront inscrits comprenant une marge de sûreté.

## Le traitement des déchets

Pour 2023, la prévision du DOB du SMDO fait état d'un montant de 3 313 321 €, soit une inscription au BP de 3 400 000 €. Ce montant est stable par rapport à 2022.

Le SMDO prévoit notamment :

- Une diminution du tonnage estimé en OMR (14 172 en 2022 contre 13 666 estimé en 2023) et une diminution du coût de traitement des OMR de 192 757 €,
- Une augmentation des coûts de gestion des déchetteries (138 743 €), de traitement des déchets végétaux (7 853 €) et de traitement des encombrants (15 695 €).



# La prévention et la gestion des déchets – les actions et projets

## Le tri à la source des biodéchets

Des ventes de composteurs sont de nouveau prévues 2 à 3 week-ends dans l'année.

Le Pôle prévoit de vendre 400 composteurs en 2023 comme en 2022, soit une recette de 40 000 €.

Des formations seront proposées sur le territoire au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023 et le développement du réseau de référents compost sur la CC Thelloise est envisagé.

La CC Thelloise continuera également à subventionner les broyeurs permettant de diminuer les tonnages collectés et de permettre la gestion des déchets de jardin directement au domicile.

Nous ferons également appel à un/des bureau(x) d'études pour réaliser :

- Une caractérisation des OM afin d'évaluer la part de biodéchets et de tri par la même occasion : 20 000 €
- Une étude pour la mise en place d'une collecte en porte à porte des biodéchets (pertinence pour le territoire, coût...) : 35 000 €

## Les Bornes A Verre (BAV)

L'implantation de nouvelles BAV sur le territoire est prévue sur deux années (2023-2024) : 360 000€.

En 2023, au 1<sup>er</sup> semestre, le déploiement aura lieu sur les 6 communes ayant un projet de changement de bornes à verre depuis plusieurs années (parc de bornes vieillissantes en plastique). Le déploiement de 35 bornes (10 bornes aériennes et 25 bornes enterrées) est acté.

Au 2<sup>ème</sup> semestre, la phase test de mise en place débutera sur la commune de Chambly par l'installation de 10 bornes aériennes.

Par ailleurs, l'entretien des BAV existantes sera poursuivi en 2023.



# Le pôle technique : patrimoine communautaire et commande publique

## Budget dédié au service Patrimoine

Le service Patrimoine est chargé:

- De l'entretien des zones d'activité (espaces verts et balayage) dont une partie est réalisée en régie et l'autre partie est externalisée,
- Du fonctionnement des équipements qui relèvent de la CCT (siège social, gymnases de Noailles et Sainte Geneviève, parkings des gares) : prestation d'entretien ménager, petites réparations, entretien et maintenance des bâtiments, vidéoprotection sur le parking de certaines gares...
- Des commandes de mobiliers pour la CCT,
- De la préparation des manifestations organisées par les services (préparation logistique) et en support d'autres services comme le développement économique ou les mobilités.

Il intègre enfin les crédits liés à l'ensemble des fluides des bâtiments communautaires et de l'éclairage public des ZAE mais également les frais de carburant des véhicules du pool.

Son budget de fonctionnement 2023 (438 640 €) est en diminution par rapport à 2022 (512 190 €), soit une baisse de 14,3% et ce malgré la hausse importante des dépenses liées aux fluides (électricité, eau, gaz) et au carburant : + 35%.

Le recours systématique aux marchés publics et aux contrats d'entretien et de maintenance a notamment permis de baisser le coût des prestations.



# Le pôle technique: patrimoine communautaire et commande publique

## Budget dédié au service Patrimoine

Le budget d'investissement du service Patrimoine pour 2023 est estimé à 2 005 000 € du fait notamment:

- Des travaux de rénovation – extension du siège administratif de la CC Thelloise (1 500 000 €) auxquels s'ajoutent des crédits de mise aux normes du monte charges et l'aménagement d'un hangar pour stocker le matériel du pôle déchets (bacs, composteurs...) pour 54 700 €,
- Des travaux de mise aux normes électriques, de rénovation thermique et divers travaux dans les deux gymnases de Noailles et Sainte Geneviève (157 000 €),
- De l'acquisition d'un camion benne pour l'équipe technique de la CC Thelloise (60 000 €),
- De la mise en place de la vidéoprotection sur la ZAE d'Ercuis (12 000 €), et de divers travaux complémentaires sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (34 000 €)...



# Le pôle technique : patrimoine communautaire et commande publique

## Budget dédié à la commande publique



Ce service est chargé de la préparation, passation et suivi des DSP mais également des marchés de tous ordres que lance la CCT. Il accompagne à ce titre les services opérationnels.

Il est par ailleurs l'interlocuteur privilégié du délégataire RECREA dans le cadre de la gestion de la piscine AQUATHELLE et du prestataire ACGV qui gère l'aire d'accueil des gens du voyage.

Son budget comprend également les crédits relatifs à l'ensemble des assurances souscrites par la Thelloise (hors assurances du personnel sur le budget des ressources humaines), les frais d'avocat ou de conseil ainsi qu'une provision dans le cadre de contentieux. Les crédits inscrits en fonctionnement pour l'année 2023 sont de 1 150 000 €.

## L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV)

L'aire d'accueil a été mise en service le 26 octobre 2021. Tous les emplacements sont occupés. Le marché de gestion a été confié à la société ACGV au 1<sup>er</sup> juillet 2022, suite à son renouvellement dans le cadre d'un groupement de commandes avec d'autres intercommunalités du département.

100 000 € sont prévus au BP 2023 pour rémunérer le prestataire, étant précisé que l'AAGV bénéficiera des recettes suivantes (2022) :

- Droits de place + fluides gens du voyage : 35 000 €
- Dotation de fonctionnement ALT 2 (CAF) en fonction du nombre de places et du taux d'occupation : 40 000 €.

Pour rappel, divers travaux complémentaires sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage sont prévus au budget du service Patrimoine pour un montant de 34 000 € (14 000 € de travaux et 20 000 € de provisions).

# Le pôle technique : patrimoine communautaire et commande publique

## La gestion de la piscine Aquathelle

Le contrat conclu avec la société RECREA pour la gestion et l'exploitation de l'équipement arrive à échéance au 31 décembre 2023.

Dans ce cadre, 660 000 € sont budgétés en 2023 qui prennent en compte les contraintes institutionnelles de service public (accueil des scolaires – primaire et 6<sup>ème</sup>) et contraintes de service public (accès à l'apprentissage de la natation au plus grand nombre, large amplitude horaire...)

## **Renouvellement de la DSP**

Suite à un audit technique et de faisabilité, l'équipement nécessite une rénovation mais également une extension. Il est notamment prévu un bassin de 120m<sup>2</sup>, un espace bien être et une plaine aqualudique.

L'objectif est de rendre l'équipement plus attractif d'une part et d'autre part, de permettre d'accueillir les scolaires et le public en même temps.

Le montant de l'opération est estimé à 3 900 000 € HT, qui seront intégralement pris en charge par le titulaire, dans le contrat conclu pour une durée de 9 ans (retour sur investissement).

Les travaux estimés à 18 mois devraient débuter en juin 2024.

## **Travaux 2023**

Dans l'attente de la nouvelle DSP, des travaux de sobriété énergétique seront réalisés en 2023, en investissement, pour un montant de 26 821 € TTC : éclairage LED des locaux techniques (4790 €), remplacement ballon eau chaude (4 419 €), remplacement des régulateurs de traitement (10 255 €), isolation des vannes : 7 357 €



# Les autres fonctions supports

## Le Très Haut Débit

En 2023, le nombre de prises recensées est beaucoup moins important qu'en 2022 (650).

Le budget 2023 intègre un RAR de 2022 à hauteur de 552 000 € + 280 000 € d'inscription nouvelle.

Le Département s'est engagé à maintenir sa participation à hauteur de 30%.

Le SMOTHD portera quant à lui sa participation à hauteur de 10% de la dépense.

L'objectif est de ne pas solliciter les communes par le biais d'un fonds de concours en 2023.

## La Téléphonie et L'informatique

Après une année marquée par une évolution importante des moyens numériques, l'année 2023 ne prévoit pas d'évolution majeure.

Dans le cadre du plan France Relance, la Thelloise va adhérer au système mailinblack afin d'apporter une sécurité supplémentaire en filtrant les mails entrants.

L'ADICO va également accompagner la Thelloise pour revoir l'arborescence informatique afin de sécuriser le système par une gestion des droits et des accès aux différents dossiers du réseau.

Cela va également permettre de réduire les doublons de dossiers afin de développer les dossiers partagés. Ce second aspect permet ainsi d'agir pour la sobriété numérique.

Enfin, il est prévu de remplacer le logiciel des haltes-garderies afin de le moderniser et de permettre une gestion plus simple et plus rapide des plannings notamment (13 000 €).



# Les autres fonctions supports

## Le Secrétariat Général

Le Secrétariat général assure l'accueil physique et téléphonique de la CCT, la préparation et le suivi des instances (bureau communautaire, commissions, conseil communautaire). Il centralise également les commandes alimentaires liées aux manifestations ou gros événements organisés par la CCT. Le service gère également en interne les fournitures administratives, la documentation (veille juridique) et le suivi des archives. Le budget de ce service porte également les frais d'affranchissement de la CCT.

A noter la mise en place d'un nouveau standard téléphonique en 2023 (dépense supportée par le budget NTIC).

Le budget 2023 du service porte uniquement sur des dépenses de fonctionnement. Le montant prévu est de 125 000 €.

## Le traitement des archives

Pour 2023, le volume d'intervention du CDG sera minoré par rapport à 2022, le CDG n'étant pas en capacité d'assurer le volume d'heures prévues à la convention.

Le CDG interviendra donc à hauteur de 203h (environ 29 jours / 2,4 interventions par mois).

## La communication

En 2023, le budget de fonctionnement du service est estimé à 99 934 euros dont 37 000 € consacrés à l'impression en externe de notre magazine, du projet de territoire et du rapport d'activité et 33 600 € de frais de distribution du Mag (distribution aux entreprises des zones d'activité prévue). S'agissant de la distribution, le choix a été fait depuis plusieurs années de passer par des associations d'insertion.

Le budget de la communication est en augmentation de 10% par rapport à 2022.

Il notamment prévu de réaliser une vidéo de promotion du territoire mais également de créer des panneaux pour nos carrés de biodiversité.



# Les aides aux communes

## Le fonds de développement communautaire

Le fonds de développement communautaire permet de contribuer à la réalisation de projets communaux structurants (projets d'investissements) ayant une vocation intercommunale.

Les projets/dépenses concernent les thématiques suivantes : culture, santé, sport et sécurité (pas de critère d'intérêt communautaire).

Et d'une manière plus générale, tout projet d'équipement structurant à vocation intercommunale (hors champ de compétence de la CCT).

L'enveloppe dédiée au Fonds de Développement communautaire 2022 était de 375 606 €.

**Compte tenu des projets déposés sur 2023, une enveloppe de 335 000 € est inscrite au titre du fonds de développement communautaire 2023.**

## Les aides à l'apprentissage de la natation

La CC Thelloise verse une participation annuelle aux communes éloignées de la piscine Aquathelle, dans le cadre de l'apprentissage de la natation en faveur des classes de grande section, CP, CE1 et CE2.

La participation est fixée hors transport à hauteur du montant de la grille tarifaire de l'Aquathelle.

Les communes concernées sont les suivantes : Berthecourt, Heilles, Mouchy-le-Châtel, Noailles, Ponchon, Saint Félix et Villers Saint Sépulcre.

Le montant total provisionné en 2023 est de 15 000 € dans l'attente de la fréquentation réelle constatée.



# Les aides aux communes

## La participation aux frais de fonctionnement des gymnases de Chambly et Neuilly-en-Thelle

Cette participation correspond aux dépenses de fonctionnement des gymnases en contrepartie de la mise à disposition de ces équipements aux collèges concernés pour les communes de Chambly et de Neuilly-en-Thelle. Elle est provisionnée au BP 2023 pour un montant de 80 000 €.

## Le fonds de concours à certains EAJE du territoire.

Cette participation de la CC Thelloise est versée aux communes accueillant dans leurs établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) des enfants hors commune du territoire intercommunal. Elle est fixée à 5 € par heure de présence par enfant.

En 2023, l'attribution du fonds est étendue aux syndicats intercommunaux gérant des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) pour intégrer la structure de Précý-sur-Oise géré par le syndicat de la Rural'Oise. Le montant total du fonds de concours pour 2023 est de 61 000 €

## Les frais de transport des ALSH durant les vacances scolaires

La CC Thelloise prend en charge les frais de transport des centres de loisirs des communes pendant les vacances scolaires (90 000 € par an).

En 2022, 159 bons de commandes ont été émis pour 144 transports réalisés avec 14 annulations cet été pour fortes chaleurs.



# Ressource en eau – budgets annexes

## Budget annexe de l'assainissement collectif

Les dépenses d'investissement seront inscrites à hauteur de 11 258 087 € et comprendront notamment, le déficit d'investissement à hauteur de 267 338 € les travaux inscrits en AP/CP avec reliquat (3 133 000 €), une provision pour travaux de 1 792 304 €, 1 066 414 € pour l'aide au raccordement des particuliers (perçues en recettes dans le cadre de des aides accordées par l'agence de l'eau pour les travaux de raccordement des particuliers au système des eaux usées), le remboursement du capital des emprunts pour 1 368 300 €, les diagnostics pour 410 000 €.

Elles s'équilibreront en recettes par les subventions (AESN et conseil départemental), le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 7 126 665 €.

En fonctionnement, le montant des dépenses et recettes sera inscrit à hauteur de 10 111 182 €.

Eu égard à la nouvelle DSP et à la volonté d'harmoniser le prix de l'eau sur le territoire, un certain nombre de communes verra son prix baisser dès 2023.

Les recettes comprendront l'excédent de fonctionnement estimé à 5 795 852 €, la surtaxe à hauteur de 2 507 000 €, la PFAC à hauteur de 500 000 €, la prime d'épuration de 220 000 €, la participation aux frais de branchement des particuliers (114 000 €)...

Les dépenses de fonctionnement seront composées du virement à la section d'investissement (7 126 665 €), les amortissements (1 600 000€), les intérêts bancaires (580 000€), la sous traitance (220 00 €), les études et les charges exceptionnelles...

A noter que les dépenses de personnel seront portées exclusivement par le budget principal à partir de 2023.



# Ressource en eau – budgets annexes

## Budget annexe de l'assainissement collectif

### Programme de travaux 2023

Si de nombreuses opérations se poursuivent, en 2023, certaines vont entrer dans la **phase de travaux** proprement dite :

COMMUNES OÙ SE DÉROULENT LES TRAVAUX	OPÉRATION
PRECY SUR OISE (+BLAINCOURT LES PRECY)	Travaux de réhabilitation de réseaux et ouvrages d'assa), une inissement dans diverses rues
VILLERS SOUS ST LEU	Réhabilitation d'un Poste de Refoulement
STATION DE HERMES	Travaux de mise en place de traitement H2S sur le Poste de refoulement de la Gare à Hermes (poste principal de transfert à la station de Hermes gérée par la CCT)
CHAMBLY	Mise en accessibilité du réseau d'assainissement - Rue Henri Becquerel
SAINT FELIX	Travaux de mise en conformité de la station d'épuration

D'autres opérations vont voir démarrer la phase **maîtrise d'œuvre** en 2023 :

COMMUNES OÙ SE DÉROULENT LES TRAVAUX	OPÉRATION
CHAMBLY	Travaux de réhabilitation de réseaux - Rue Lavoisier
SAINT FELIX	Travaux de réhabilitation de réseaux – diverses rues
CAUVIGNY	Travaux de réhabilitation de réseaux – diverses rues
ST SULPICE	Mise en conformité de la station d'épuration
DIFFÉRENTES COMMUNES	Travaux de mise en place de traitement H2S et de sécurisation pour plusieurs postes de refoulement.

La CCT va passer une convention avec l'Agence de l'Eau concernant **la mise en conformité des branchements des particuliers**. Elle va donc poursuivre son accompagnement indispensable afin que les usagers puissent bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau (cette dernière ne versant jamais de subventions directes aux particuliers).

### Études 2023

La CCT va démarrer en 2023, trois études diagnostiques sur les systèmes d'assainissement suivants :

- CIRES LES MELLO/MELLO (station d'épuration de Cires lès Mello) ;
- CROUY/ERCUIS/FRESNOY/MESNIL/MORANGLES/NEUILLY (station d'épuration de Mesnil en Thelle) ;
- STE GENEVIEVE (réseau de collecte et de transfert).

Par ailleurs, elle va poursuivre et finaliser des études règlementaires :

- Études d'Analyses de Risques de Défaillance (ARD) ;
- Études liées à la recherche de micropolluants (RSDE) ;
- Mise en place de diagnostics permanents.



# Ressource en eau – budgets annexes



## Budget annexe de l'assainissement non collectif

La CCT fait réaliser le contrôle sur demande des usagers, des installations neuves ou à réhabiliter ainsi que les installations existantes, via une prestation de services.

Le marché de contrôle des installations d'assainissement non collectif a été attribué à la société VEOLIA en 2022 pour une période de 3 années maximum.

Pour rappel, Thelloise n'applique pas de part « collectivité » et les montants de redevance pour les contrôles d'assainissement non collectif sont donc égaux aux tarifs du marché attribué au prestataire.

Comme pour le budget du service public de l'assainissement collectif, ce budget SPANC est équilibré en dépenses et en recettes.

Le budget de fonctionnement 2023 comportera en recettes : 111 201 €

La CCT budgète notamment 31 000 € en dépenses (marché VEOLIA dans la rubrique « charges à caractère général ») et en recettes (redevances des usagers dans la rubrique « produit des services »). L'administré qui fait réaliser un contrôle paye lui directement le prestataire.

Enfin, la CCT rembourse les charges d'emprunts contractés en son temps par la commune du Coudray sur Thelle. En 2023, ces remboursements (rubrique « emprunts et dettes assimilées) sont intégralement couverts par les contributions des usagers concernés de cette commune (rubrique « produit des services »).

Le budget d'investissement s'établira à 73 163 €.

# Ressource en eau – budgets annexes

## Budget annexe GEMAPI

La CCT a confié la gestion de la compétence Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à trois syndicats :

- Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT) ;
- Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches (SIBE) ;
- Syndicat de la Thève et affluents (SITRARIVE).

Les contributions de la CCT (120 000€ environ) constituent une majeure partie de ses dépenses relatives à la compétence GEMAPI. Les recettes qui permettent d'assurer le financement de ces contributions sont apportées par la Taxe Gemapi que perçoit Thelloise.

En outre, la CCT, au travers de ses compétences en matière de GEMAPI et de protection et mise en valeur de l'environnement, a souhaité promouvoir l'animation en milieu scolaire visant à sensibiliser les plus jeunes à la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques.

C'est pourquoi, elle a voulu concrètement soutenir financièrement les établissements scolaires dans la mise en place de « classes d'eau ». Certains établissements scolaires ont fait part de leur intérêt pour celui-ci mais le mettront en œuvre au printemps 2023.

Enfin, la CCT souhaite également organiser une « classe d'eau élus » afin de permettre à ceux-ci de développer leurs connaissances dans le domaine de la gestion de la ressource en eau. Cette classe d'eau aura lieu sous forme de visites de sites thématiques et d'échanges avec les acteurs locaux.

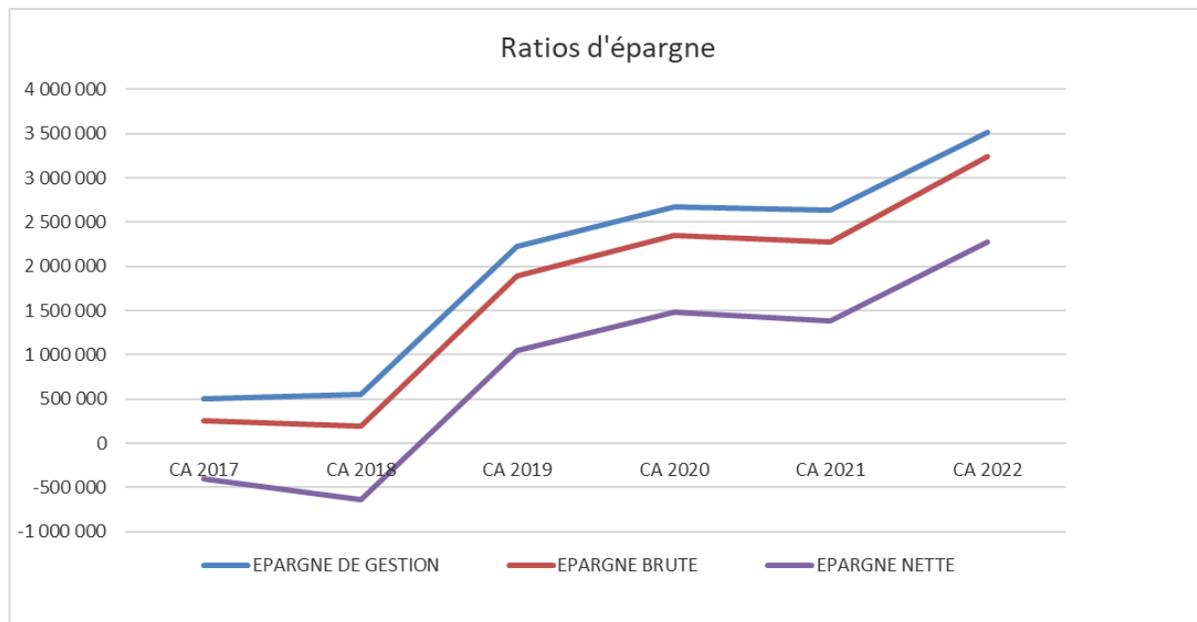
Des relances ont été réalisées auprès des élus des communes de la CC Thelloise afin d'arriver à un nombre suffisant de participants et organiser des premières journées en 2023.

Le budget 2023 GEMAPI composé presque exclusivement de dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvera en 2023 à 336 011 €.



# Annexes au ROB

## Ratios d'épargne



	<u>CA 2017</u>	<u>CA 2018</u>	<u>CA 2019</u>	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>BP 2023</u>
Population INSEE	61 757	62 189	61 207	61 553	61 725	62 315	62 466
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>502 935</b>	<b>554 908</b>	<b>2 220 055</b>	<b>2 669 697</b>	<b>2 632 782</b>	<b>3 511 189</b>	<b>601 173</b>
Par habitant	8	9	36	43	43	56	10
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>259 355</b>	<b>194 088</b>	<b>1 888 868</b>	<b>2 352 770</b>	<b>2 276 000</b>	<b>3 245 610</b>	<b>286 173</b>
Par habitant	4	3	31	38	37	52	5
Remboursement du capital de la dette	662 249	825 747	846 383	867 713	889 765	967 157	1 100 000
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>-402 895</b>	<b>-631 659</b>	<b>1 042 485</b>	<b>1 485 057</b>	<b>1 386 235</b>	<b>2 278 453</b>	<b>-813 827</b>
Par habitant	-7	-10	17	24	22	37	-13

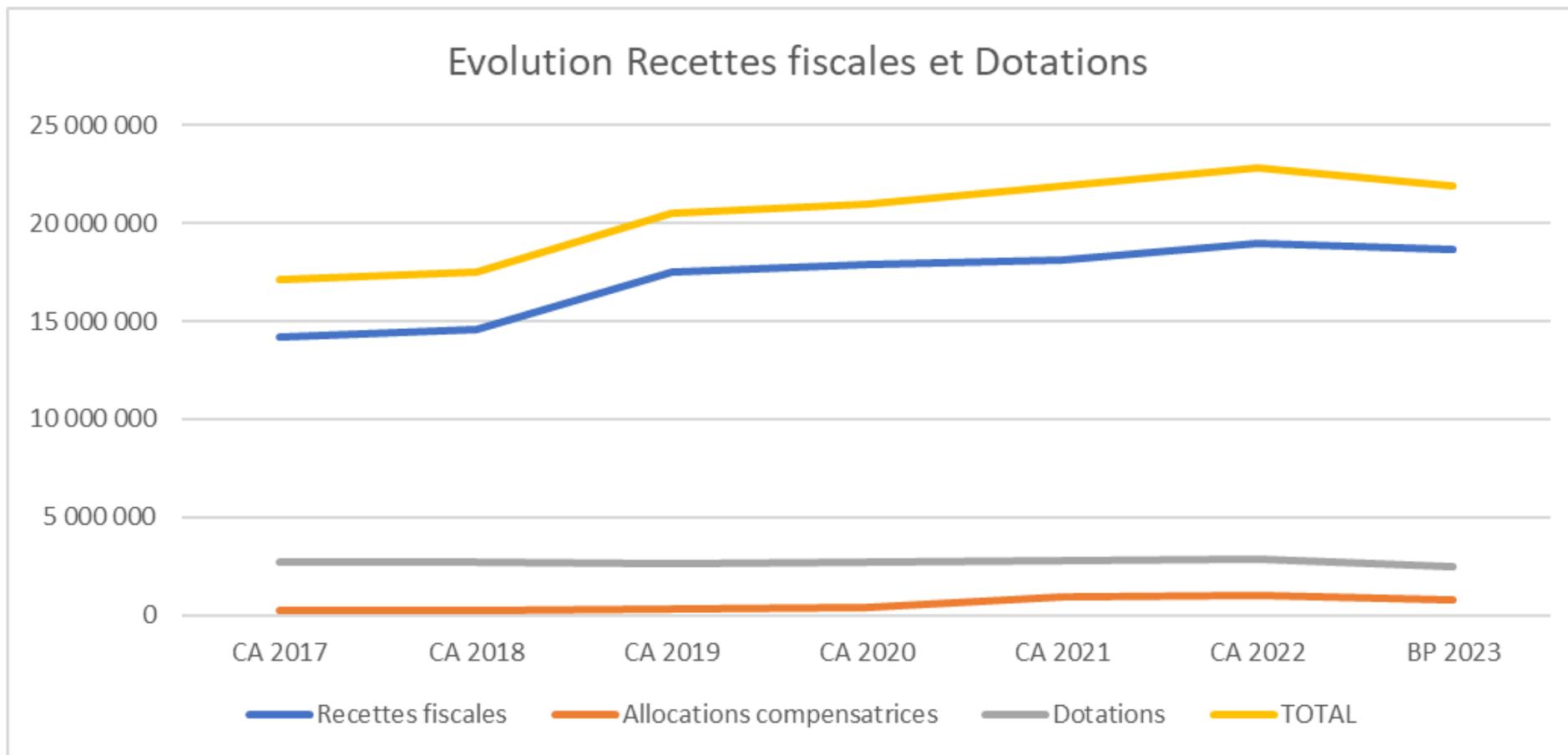
# Annexes au ROB

## Ratios de la dette

<b>CAPACITE DE DESENETTEMENT (= nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement disponible).</b>								
	<u>CA 2017</u>	<u>CA 2018</u>	<u>CA 2019</u>	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>Estimation 2023</u>	<u>Estimation 2024</u>
Encours Dette	15 027 629	14 201 489	13 354 698	12 486 561	13 010 874	13 117 800	12 139 340	11 183 660
Frais financiers nouveaux								
Epargne brute = Recettes réelles - Dépenses réelles fonctionnement	93 644	-290 111	2 045 428	2 589 083	2 441 151	3 352 351	2 500 000	2 200 000
<b>Capacité de désendettement (en nombre d'années)</b>	<b>160,48</b>	<b>-48,95</b>	<b>6,53</b>	<b>4,82</b>	<b>5,33</b>	<b>3,91</b>	<b>4,86</b>	<b>5,08</b>
<b>Encours au 01/01</b>								
Annuité de la dette	966 306	1 186 565	1 177 569	1 184 639	1 176 067	1 232 736	1 188 765	1 119 560
Intérêts	304 057	360 819	331 187	316 927	286 303	265 579	242 510	235 359
Amortissements	662 249	825 746	846 382	867 712	889 764	967 157	946 255	884 201
<b>Taux moyen de la dette (intérêts / Encours)</b>	<b>2,02%</b>	<b>2,54%</b>	<b>2,48%</b>	<b>2,54%</b>	<b>2,20%</b>	<b>2,02%</b>	<b>2,00%</b>	<b>2,10%</b>
<b>Encours de la dette par habitant :</b>								
Population INSEE	61 757	62 189	61 207	61 553	61 725	62 315	62 466	62 466
Encours/population INSEE	243	228	218	203	211	211	194	179
Moyenne de la strate	272	244	231	232	264	264	264	264
<b>Annuité de la dette par habitant :</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>18</b>
<b>Ratio de surendettement (poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité, se mesure en %, si &gt; 100 %, cela signifie que l'encours de la dette représente plus d'une année de fonctionnement)</b>								
	<u>CA 2017</u>	<u>CA 2018</u>	<u>CA 2019</u>	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>Estimation 2023</u>	<u>Estimation 2024</u>
Encours total dette/Recettes réelles de fonctionnement	76,31%	73,67%	60,46%	55,84%	56,05%	57,03%	52,78%	48,62%
Moyenne de la strate	53,00%	56,50%	55,00%	55,50%	53,10%	53,10%	53,10%	53,10%

# Annexes au ROB

## Evolution des recettes fiscales et des dotations



**Merci de votre attention**